

Le Vendredi 27/02/2015

« Les rescapés »

Les louanges sont à Allah, et que la paix et Ses bénédictions soient sur Son messager.

Parmi les histoires sur les rescapés qui ont pris le navire du salut, il y a celle qui s'est déroulée dans une mosquée lors d'une prière nocturne lors du mois de ramadan. L'imam était en train de réciter la Sourate SAD 38/49 : « **Cela est un rappel. C'est aux pieux qu'appartient, en vérité, la meilleure retraite** », lorsqu'un jeune d'une vingtaine d'années a commencé à pleurer et ses pleurs s'entendaient de plus en plus. Les sourates secouaient son cœur et ses pleurs touchaient les cœurs des prieurs. Et lors de la deuxième « Rak'aa » les versets de la Sourate « La fumée » racontaient la déchéance de tout un peuple qui a désobéit à Allah Azza wa jal et n'a pas suivi Ses prophètes. Allah dit : 44/17. « **Et avant eux, Nous avons déjà éprouvé le peuple de Pharaon, quand un noble Messager leur était venu, 18. [leur disant]: "Livrez-moi les serviteurs d'Allah! Je suis pour vous un Messager digne de confiance. 19. Ne vous montrez pas hautains vis-à-vis d'Allah, car je vous apporte une preuve évidente. 20. Et je cherche protection auprès de mon Seigneur et votre Seigneur, pour que vous ne me lapidiez pas. 21. Si vous ne voulez pas croire en moi, éloignez-vous de moi". 22. Il invoqua alors son Seigneur : "Ce sont des gens criminels". 23. "Voyage de nuit avec Mes serviteurs; vous serez poursuivis. 24. Laisse la mer calme; [telle que tu l'as franchie] ce sont, des armées [voués] à la noyade". 25. Que de jardins et de sources ils laissèrent [derrière eux]. 26. que de champs et de superbes résidences, 27. que de délices au sein desquels ils réjouissaient. 28. Il en fut ainsi et Nous fîmes qu'un autre peuple en hérita. 29. Ni le ciel ni la terre ne les pleurèrent et ils n'eurent aucun délai.** » Ce jeune homme n'a pu s'arrêter de pleurer sous l'effet de ces versets et s'en est suivi d'autres versets mentionnant le châtiment préparé pour les naufragés, puis d'autres sur le paradis attendant les rescapés qui ont suivi le chemin d'Allah.

A la fin, à la demande des prieurs, le jeune expliqua qu'il avait honte pour toutes les années perdues où il avait commis des péchés au vu d'Allah Azza wa jal, et que c'était son premier mois de prières et de jeûne. A ceux qui sont en train de se noyer, il est temps de se repentir, de s'écarter du péché, regretter de l'avoir commis et prendre la ferme résolution de ne plus jamais y retourner.

Celui qui veut faire partir des rescapés doit connaître Allah Azza wa jal, si tu veux qu'Allah soit avec toi crains le. Comme le montre l'histoire rapportée par notre prophète alayhi salat wa salam :

« *Trois hommes de ceux qui étaient avant vous se mirent en route jusqu'à la tombée du soir qui les fit entrer dans une grotte où ils se réfugièrent. Un rocher dégringola de la montagne et boucha l'entrée de la grotte. Ils dirent alors: "Vous ne serez libérés de ce rocher qui si vous invoquez Allah exalté en évoquant vos bonnes actions passées* ». L'un a prié Allah Azza wa jal par rapport à sa bonté envers ses parents. Le second a prié Allah parce qu'il a évité la fornication, et le troisième a prié Allah parce qu'il a rétribué son salarié. Le rocher s'écarta alors et ils sortirent en marchant ». La porte du repentir est ouverte aux serviteurs jusqu'à ce que le soleil se lève à partir du couchant. A ce propos, le Prophète alayhi salat wa salam a dit : « *Certes Allah, le Puissant et Majestueux tend Sa main dans la nuit pour accepter le repentir des malfaiteurs de la journée et tend la main dans la journée pour accepter le repentir des malfaiteurs de la nuit et se comportera ainsi jusqu'à ce que le soleil se lève au couchant* » [Rapporté par Muslim, n° 2759].

Qu'Allah accepte notre repentir, Sourate L'ouverture : 1/6. « **Guide-nous dans le droit chemin, 7. le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés.** »

As salamou alaykoum wa rahmatuLlahi wa bârakatou